



MUNICIPALES 2026

*Quartiers Populaires 2026*

**11 propositions pour  
une politique de la ville  
qui sécurise les parcours  
de vie des habitants**

# 11 propositions pour une politique de la ville qui sécurise les parcours de vie des habitants



## Appel à l'action

A l'approche des élections municipales, RésO Villes attire l'attention des candidates et candidats sur la nécessité de faire de la politique de la ville un sujet de réflexion prioritaire pour en améliorer l'efficacité et sécuriser les parcours de vie des habitant·es des quartiers prioritaires.

Les propositions suivantes ne sont ni exhaustives, ni hiérarchisées.



**En région Bretagne, 93 372 habitants** vivent dans les 31 quartiers prioritaires des 16 villes concernées.



**En région Pays de la Loire, 154 509 habitants** vivent dans les 48 quartiers prioritaires des 17 communes concernés.

## ***Une concentration de la pauvreté dans les centres urbains***

---

Les Français sont de plus en plus pauvres, c'est le dernier rapport de l'INSEE publié le 7 juillet 2025 qui le dit avec plus de 9,8 millions de personnes sous le seuil de pauvreté (moins de 1216 euros/mois pour l'année 2023). Les plus pauvres vivent massivement dans les villes et leurs banlieues proches (70%), là où se trouvent les emplois et les logements sociaux.

**C'est dans ces quartiers que se concentre la pauvreté avec près d'un·e habitant·e sur deux qui vit sous le seuil de pauvreté contre 15% pour la moyenne nationale.**

## ***Des quartiers sous investis en politique publique***

---

La politique de la ville destinée à aider les 5,3 millions d'habitant·es des quartiers populaires, toujours centrale dans le débat médiatique, demeure pourtant toujours aussi périphérique dans la masse des politiques publiques. Le montant des dépenses spécifiques de l'État (crédits BOP 147) pour les quartiers prioritaires se réduit à 100 euros par an par habitant·e alors que dans le même temps l'État sous-investit dans les domaines de l'Éducation, de l'Intérieur et la Justice à hauteur d'un milliard d'euros (soit une perte de 180 euros par an par habitant·e).<sup>1</sup>

## ***L'accès aux droits limité***

---

Dans les quartiers populaires, les habitant·es font face à de nombreux obstacles pour accéder à leurs droits. Le manque d'information, la complexité des démarches administratives et la raréfaction des services publics sur ces territoires ne font que nuire au libre recours aux droits. Selon le baromètre DREES de décembre 2022 et d'avril 2023, environ un tiers des personnes éligibles au RSA (35%) et à l'assurance chômage (30%) ne recourent pas à leurs droits.

## ***Une politique publique pour lutter contre les inégalités de traitement***

---

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers prioritaires. Elle vise à améliorer les conditions de vie des habitant·es en mobilisant toutes les politiques publiques (éducation, emploi, santé, justice...) et à corriger les inégalités de traitement. Dans un principe d'équité, le contrat de ville constitue le cadre d'intervention pour les quartiers prioritaires. Il définit, à l'échelle de chaque intercommunalité, les besoins prioritaires des quartiers et de leurs habitant·es et précise de quelle manière les politiques publiques sont mobilisées pour y répondre. L'État a conçu cette politique publique il y a près de 50 ans en inventant des dispositifs et des modes d'action inédits. La politique de la ville a également fait une large place à la dimension de développement social, de participation des habitant·es mettant en avant les ressources de ces territoires autant que leurs difficultés.

# Sommaire des propositions

---

<b>1. Garantir les moyens nécessaires à la parentalité .....</b>	<b>6</b>
<b>2. Permettre aux jeunes de construire leur avenir.....</b>	<b>7</b>
<b>3. Rendre la santé accessible à toutes et tous .....</b>	<b>8</b>
<b>4. Anticiper et prévoir le vieillissement des habitant·es .....</b>	<b>9</b>
<b>5. Prévenir et agir contre les discriminations.....</b>	<b>10</b>
<b>6. Habiter sereinement : agir pour le logement et le cadre de vie .....</b>	<b>12</b>
<b>7. Agir pour une économie qui profite à toutes et tous .....</b>	<b>14</b>
<b>8. Protéger les citoyen·nes les plus vulnérables des effets du changement climatique .....</b>	<b>16</b>
<b>9. Renforcer la mobilisation de données d'intérêt général .....</b>	<b>18</b>
<b>10. Soutenir la vitalité citoyenne dans les quartiers populaires .....</b>	<b>20</b>
<b>11. Créeer les conditions de sécurité pour toutes et tous : de la tranquillité publique aux parcours de vie.....</b>	<b>22</b>
<b>Sources et références.....</b>	<b>23</b>

## **RésO Villes, un acteur au service des quartiers populaires**

Créé il y a 24 ans, RésO Villes accompagne les collectivités (villes, départements, régions), les services de l'État, les associations et l'ensemble des partenaires publics et privés qui interviennent dans le champ de la politique de la ville, en Bretagne et Pays de la Loire.

Son action consiste à confronter les pratiques et à produire une culture commune grâce à des rencontres, des séminaires, du partage d'expériences. RésO Villes contribue à la qualification des acteurs et actrices de la politique de la ville, en leur apportant des réflexions, des soutiens, des réseaux et des outils. Il contribue à dynamiser leurs actions et à fluidifier des procédures parfois complexes.

Le centre de ressources se distingue par son rôle de « tiers facilitateur ». Il favorise des échanges entre les différents partenaires pour trouver des solutions adaptées et partagées. Il contribue à mettre en place des politiques publiques plus efficaces, en offrant des services au plus près du terrain.

Les missions de RésO Villes se concentrent autour de trois axes principaux :

- Identifier les besoins et les bonnes pratiques : RésO Villes repère les enjeux des territoires, analyse les leviers d'action et accompagne les initiatives innovantes.
- Innover et expérimenter : RésO Villes organise des sessions de formations, des rencontres entre pairs et des journées thématiques pour permettre le partage d'expériences et tester de nouvelles approches.
- Valoriser et diffuser : RésO Villes met à disposition des ressources (newsletters, vidéos, publications) pour que les professionnel·es, les élu·es et le grand public puissent s'informer des actions menées sur les territoires.





# Garantir les moyens nécessaires à la parentalité

## Constat

Alors que le taux de familles monoparentales dépasse les 24% dans les quartiers prioritaires, l'offre de modes de garde fait défaut face aux besoins, les moyens attribués pour permettre une réelle égalité des chances restent insuffisants.

Par ailleurs, même si le Programme de Réussite Éducative a fait ses preuves et que les Cités éducatives commencent à tisser un véritable écosystème autour de l'enfant, c'est dans ces quartiers que les difficultés sont les plus grandes et où les enseignant·es sont les moins expérimenté·es.

La part des familles allophones est également importante mais leur accompagnement au sein des écoles y est moindre.

## Chiffres

- **40% des QPV ne disposent pas d'une crèche.**
- **le taux de familles monoparentales s'élèvent à 24%** en QPV contre 16% au niveau national.
- **34% des enseignant·es ont moins de 35 ans** dans les QPV alors qu'ils ne représentent que 23,3% au niveau national.<sup>2</sup>
- Il existe **3 fois moins d'équipements sportifs** dans les quartiers que dans le reste du territoire.

- **Augmenter le nombre de crèches** dans les QPV ainsi que le nombre de places disponibles.
- Permettre une **meilleure coordination des politiques enfance et jeunesse** en lien avec l'État.
- Faire **émerger un écosystème autour de l'enfant** permettant aux familles d'être informées et accompagnées sur les parcours liés à la parentalité.
- **Faire avec les familles et leur permettre de comprendre le fonctionnement de l'école** en proposant des écoles ouvertes.
- **Favoriser la création d'un réseau d'acteurs et actrices spécialisé·es dans l'orientation et la formation** pour les collégien·nes et lycéen·nes afin de valoriser le parcours des enfants.

## Constat

Avec 39%<sup>3</sup> des habitantes de moins de 25 ans, les quartiers prioritaires sont connus pour être des territoires dont la population est plus jeune que dans les autres quartiers.

Les jeunes des quartiers populaires sont souvent confrontés à des difficultés multiples : précarité économique, discriminations, manque d'accès à des opportunités éducatives et professionnelles, et parfois une stigmatisation sociale.

L'éducation constitue un premier marqueur des inégalités affectant les quartiers pauvres, le système éducatif en France ne sait pas réduire les inégalités.

La crise sanitaire du Covid avait mis au jour les liens entre déterminants sociaux et santé mentale. Aussi la densité de population, l'isolement social, la pauvreté et la précarité sont des facteurs de risque qui exacerbent les troubles anxieux ou dépressifs.

## Chiffres

→ **Près d'un lycéen sur 2 résidant en QPV s'oriente dans une filière professionnelle.**

→ Les **taux de réussite au brevet** des collèges dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont **de 10 points inférieurs** au reste de la France.

→ La **différence du taux de chômage** entre un enfant d'ouvrier et un enfant de cadre est de 6 points, après 3 ans de vie active pour les bacheliers professionnels.

→ Les **écart en matière d'investissement public dans l'éducation** dans les quartiers pauvres comparés à la moyenne nationale s'élèvent à près de 350 millions d'euros, ce qui équivaut à une sous-dotation estimée à une soixantaine d'euros par habitant.<sup>4</sup>

→ **Permettre aux jeunes des quartiers populaires de s'exprimer dans les espaces de décision politique et sociale** (favoriser la mobilité internationale des jeunes à travers des programmes d'échanges, de stage ; lutter contre la mal-inscription électorale, multiplier les formes d'engagement citoyen).

→ **Investir dans l'éducation et la formation** par le renforcement des moyens dans les écoles situées en zones prioritaires, la mise en place de programmes de mentorat et d'accompagnement personnalisé ainsi que des programmes de découverte des milieux professionnels et des métiers afin d'assurer l'égalité des chances.

→ **Renforcer l'accès à la culture, aux loisirs et à l'activité physique** pour toutes et tous en augmentant les équipements publics dans ces quartiers.

→ **Lutter contre les discriminations** (voir la proposition n°5 Lutte contre les discriminations).

→ **Encourager l'entrepreneuriat et l'innovation** (soutien financier aux projets, des incubateurs ou des formations spécifiques).

→ **Santé mentale** : prévenir et agir dès le plus jeune âge (renforcer les équipes médico-sociales dans les établissements scolaires), repérer et sensibiliser (formation premiers secours en santé mentale des professionnel·les) et aller vers les jeunes les plus vulnérables (lieux d'accueil, maraude en santé mentale).

# 3.

## Rendre la santé accessible à toutes et tous

### Constat

Les habitant·es des quartiers populaires ont un état de santé plus fragile que les habitant·es des autres quartiers cumulant un certain nombre de difficultés et pathologies : diabète, asthme, maladies chroniques...

Il existe un lien étroit entre conditions socio-économiques et fragilités de santé. Ainsi, les habitant·es des quartiers prioritaires sont davantage exposé·es à des conditions d'habitat précaires, à des nuisances environnementales fortes mais aussi à une désertification médicale et un accès aux soins limité.

### Chiffres

→ **40%** des habitant·es ont déclaré avoir renoncé à au moins un soin, en particulier les soins dentaires et optiques, principalement pour causes de ressources financières limitées et de délais d'obtention d'un rendez-vous.<sup>5</sup>

→ **45%** des habitant·es déclarent un problème de santé : diabète, asthme, dépression, hypertension artérielle...<sup>6</sup>

→ il y a **37%** de professionnel·les de santé libéraux·ales de moins dans les quartiers prioritaires que dans les autres quartiers.<sup>7</sup>

→ En 2018, 42 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et 209 centres de santé (CS) sont situés en géographie prioritaire sur 1048 MSP et 2063 CS en France.<sup>8</sup>

→ **32%** ne sollicitent pas la complémentaire santé solidaire C2S.

### Propositions

→ **Simplifier les démarches administratives** en multipliant les pôles d'accompagnement dans les quartiers pour lutter contre le non recours aux soins et aux prestations sociales.

→ **Faciliter l'accès aux soins en luttant contre les déserts médicaux dans les QPV** : favoriser l'installation des professionnel·les de santé dans ces quartiers et augmenter le nombre de centres de santé et de maisons de santé pluridisciplinaires.

→ **Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé** en lien avec les acteur·rices et associations ancrées sur les quartiers.

→ **Développer les actions favorisant le bien manger et l'alimentation saine.**

# 4.

## Anticiper et prévoir le vieillissement des habitant·es

### Constat

Les quartiers populaires sont le plus souvent regardés par le prisme de la jeunesse. Pourtant on sait que la démographie évolue et que la population française vieillit. Ainsi, entre 2015 et 2050, la proportion des personnes âgées va doubler.

Dans nos 2 régions, avec 23%, la part des plus de 60 ans y est plus élevée que la moyenne nationale des autres QPV, tout en restant inférieure à la moyenne du territoire français (26%).

D'autre part, le **taux de croissance** des seniors dans nos quartiers de l'Ouest (**proche de 30% entre 2006 et 2019**) progresse nettement plus vite que la moyenne française (+23%).

Cette évolution démographique doit nous questionner sur la prise en compte du vieillissement par les politiques publiques, au regard de multiples enjeux : l'habitat, la santé, la mobilité, l'offre de services, l'emploi, les loisirs, la cohésion sociale.

### Chiffres

→ **76% des allocataires du minimum vieillesse sont des personnes isolées**, parmi lesquelles 66% sont des femmes.

→ Une personne en situation de précarité a **4 fois plus de risques d'être isolée.**<sup>9</sup>

→ Les personnes de 65 ans et plus ne sont que **5,5% à bénéficier des activités soutenues par les crédits politique de la ville** alors qu'elles représentent 12,5% de la population en QPV en 2017 et 20% de la population française.<sup>10</sup>

### Propositions

- **Adapter les logements du parc social** afin de permettre le maintien à domicile.
- Développer une **offre de transports en proximité et accessible aux personnes âgées**.
- Assurer l'**accessibilité de l'offre de service public, de proximité et d'accès aux soins dans les quartiers**.
- **Rompre l'isolement des personnes âgées** en développant des techniques « d'aller vers » via le soutien des associations.

## Constat

Il est établi aujourd’hui qu’une grande majorité des habitant·es des quartiers prioritaires vivent des expériences de discriminations du fait de leur origine réelle ou supposée, de leur lieu de résidence mais aussi du fait de leur statut de pauvres.

Il est également démontré que ces discriminations ou stigmatisations ont des conséquences délétères sur la santé mentale et physique de celles et ceux qui les subissent. Par exemple, le dernier rapport de la Commission nationale consultative des droits de l’homme (CNCDH) alerte : « *les personnes victimes de racisme, quel que soit leur âge, voient leur état de santé se dégrader. Ces pathologies peuvent être la conséquence de stéréotypes raciaux et de biais discriminatoires (comme " le syndrome méditerranéen") qui dégradent la qualité de la prise en charge médicale et peuvent même avoir des conséquences mortelles.* »<sup>11</sup>

## Chiffres

→ En 2021, dans l’ouvrage collectif *L’épreuve de la discrimination. Enquête dans les quartiers populaires*, il est établi que **93 %** des personnes interrogées ont vécu ou ont été témoin d’au moins une expérience de discrimination ou de stigmatisation au cours de leur vie.<sup>12</sup>

→ En France **40%** de la population des QPV a moins de 25 ans et **38,9%** des 15-29 ans habitant les QPV sont nés à l’étranger. C’est cette population qui, dans des proportions importantes, est **confrontée au contrôle d’identité au faciès**.<sup>13</sup>

→ Selon l’INSEE<sup>14</sup>, les personnes ayant déclaré avoir **subi des traitements inégalitaires** ou des discriminations déclarent que ceux-ci ont eu lieu dans l’emploi (60%), les services publics (21%), les transports (15%), les études (14%).

→ L’enquête *L’expérience des discriminations à Rennes Métropole*, réalisée en 2024 par l’Observatoire métropolitain des discriminations documente les conséquences des discriminations subies, notamment la **perte de confiance ou de liberté après avoir subi des discriminations** pour un quart des répondant·es.<sup>15</sup>

- **Organiser le parcours des victimes de discriminations** avec l'appui des associations et du défenseur des droits : créer une présence identifiée et connue, sensibiliser et outiller les habitant·es et partenaires locaux pour connaître et faire respecter leurs droits, fournir conseil et assistance aux victimes, former et assister les acteurs et actrices locaux·ales dans la collecte de preuves pouvant contribuer aux actions, aider à la préparation des dossiers, au soutien psychologique pour faire face au traumatisme).
- **Accompagner la montée en compétence des potentiels producteurs de discriminations** à la non-discrimination (écoles, employeurs, transport, services publics, agents territoriaux, bailleurs, etc.).
- **Reconnaitre que les discriminations créent de l'insécurité dans les quartiers** : les discriminations sont des délits et constituent un enjeu de sécurité (agressions, insultes, meurtres).
- **Renforcer les campagnes de communication** dans l'espace public, les transports publics, les services publics.
- **Créer les conditions de dialogue avec l'État local sur le sujet des discriminations** pour une mise en œuvre du plan national de lutte contre les discriminations.



Journée «Lutte contre les discriminations» à Rennes en juillet 2025

## Constat

La mise en œuvre des deux programmes de l'ANRU et l'engagement de nombre de bailleurs sociaux dans la rénovation de leur patrimoine et la construction de logements neufs ne suffisent pas à suivre les évolutions sociales, climatiques ou de la demande. Cette difficulté s'illustre par exemple avec l'explosion du nombre de demandeurs ces dernières années.

**Un enjeu économique.** Du point de vue des bailleurs et des acteurs et actrices du logement, produire et rénover le parc social est très coûteux et nécessite des soutiens locaux ou nationaux importants. Du point de vue des habitant·es, ces investissements ne devraient pas se répercuter sur les prix des loyers quand en parallèle le taux de pauvreté progresse. Ce n'est cependant pas ce qui est constaté avec des loyers du parc social progressant plus vite que ceux du privé depuis 2023.<sup>16</sup>

**Un enjeu de transition écologique.** La mise à niveau du parc social est d'autant plus importante dans un contexte de changement climatique où les logements doivent résister à des températures extrêmes (basses et hautes). Entre les passoires thermiques en hiver exposant les habitant·es des QPV à la précarité énergétique et les bouilloires thermiques en été, l'adaptation des logements est un enjeu fort.

**Un enjeu de transition démographique.** Cet enjeu fait souvent écho au vieillissement de la population mais aussi à la mutation de la structure des ménages. La dynamique de vieillissement nécessite des besoins d'anticipation de l'adaptation des logements. Parallèlement, malgré, en moyenne, une diminution du nombre d'individus par ménage, les QPV restent toujours marqués par une plus forte suroccupation des logements.

### Un enjeu de qualité.

Un logement de qualité est essentiel pour le bien-être et l'épanouissement de tous. Il est donc crucial que les acteurs du secteur mesurent l'importance d'assurer un confort optimal (isolation phonique et thermique) ainsi qu'un environnement résidentiel et de voisinage sécurisant et salubre (liberté de mobilité, valorisation de l'espace de vie).

## Chiffres

- En 2024, en Pays de la Loire il y a en moyenne **5,7 demandeurs pour une attribution d'un logement** social.<sup>17</sup>
- **88%** de logements collectifs dans les QPV.<sup>18</sup>
- **14%** des logements en QPV sont sur-occupés (soit 3 fois plus que sur le reste du territoire).<sup>19</sup>
- Croissance de **29,6 %** des populations de plus de 65 ans dans les QPV de l'ouest entre 2006 et 2019.<sup>20</sup>

- Se mobiliser pour **encourager la préfiguration d'un ANRU** 3 comme un des leviers pour accélérer la rénovation des logements et l'amélioration du cadre de vie.
- **Mobiliser la SRU pour inciter à la production de logements sociaux dans les secteurs carencés.**
- Au même titre que les enjeux d'isolation pour limiter la **précarité énergétique**, inclure dans les réflexions et cahiers des charges les enjeux de **lutte contre le risque de canicule** dans les logements et dans les espaces publics.
- Continuer à **adapter les logements pour les séniors** et favoriser les **nouveaux modes d'habiter** (habitat intergénérationnel, colocation séniior, etc.).
- Explorer les **méthodes de l'habitat participatif** pour permettre aux habitant·es de se saisir de la possibilité de contribuer à l'amélioration de son cadre résidentiel.



Lorient, quartier Bois du Château en pleine opération de renouvellement urbain

## Constat

Les quartiers populaires de France connaissent depuis plusieurs décennies des difficultés structurelles en matière de développement économique et d'accès à l'emploi.

Ces territoires sont souvent caractérisés par une forte précarité sociale, un taux de chômage élevé, et une faible présence d'entreprises locales. Les habitant·es de ces quartiers, notamment les jeunes, les femmes et les seniors, font face à des obstacles spécifiques qui les excluent souvent des opportunités économiques disponibles.

Cependant, loin des clichés sur l'assistanat, les quartiers populaires tirent majoritairement leurs revenus de l'activité. Ces activités sont souvent essentielles comme en témoigne la crise du Covid qui a souligné l'importance des métiers de première ligne ou encore les économies ubérisées mais trop souvent précarisées.

Les politiques publiques successives permettent aujourd'hui de tirer plusieurs enseignements. Les mesures fiscales ou incitatives en matière de recrutement et d'implantation produisent un effet limité sur l'emploi sans transformer durablement les pratiques des entreprises (recrutement, redistribution de richesse) et n'exercent pas d'effet d'entraînement sur les stratégies territoriales de développement économique.<sup>21</sup>

Les politiques les plus efficientes sont celles qui vont agir sur plusieurs leviers d'actions (marchés publics, insertion par l'activité économique, soutien aux filières économiques locales) et sont caractérisés par une forte animation et coopération économique territoriale. Ces dernières années, l'entrepreneuriat dans les quartiers a été le principal axe de soutien mais insuffisamment articulé avec les sujets connexes du développement économique pour offrir un continuum ou explorer de nouvelles voies de développement à l'instar des filières plus structurantes de l'Économie Sociale et Solidaire.

Au sujet du développement économique s'ajoute celui des compétences et de l'emploi qui reste un frein majeur pour une insertion durable des habitant·es des quartiers. Les difficultés d'insertion sont principalement liées aux discriminations, à l'accès aux réseaux, aux conditions économiques ou aux situations familiales.

## Chiffres

→ Le **taux de chômage des jeunes diplômés est 2,5 fois supérieur** dans les QPV à niveau de diplôme équivalent (18% contre 7,1% sur le reste du territoire).<sup>22</sup>

→ **Un·e candidat·e au nom français a près de 50% de chances supplémentaires** d'être rappelé·e par un employeur par rapport à un candidat au nom maghrébin.<sup>23</sup>

→ Au 1er janvier 2022, parmi les 179 200 livreurs en activité en France, un sur quatre (**24%**) réside dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).<sup>24</sup>

→ **60% des entrepreneur·es** situé·es dans les quartiers ne prennent pas contact avec une banque avant de créer leur entreprise.<sup>25</sup>

- **Soutenir la création de pôles de développement économique des quartiers**, en encourageant le regroupement de partenaires publics et privés autour d'une stratégie économique de proximité. Cette proposition vise à renforcer la coordination des différentes politiques publiques économiques (entrepreneuriat, filières, commerce, emploi, ESS) et à doter les quartiers d'un service économique pour accompagner les entreprises et activités locales, notamment de l'ESS (filières, coopération économique, accès aux marchés publics, clauses d'insertion, réseaux d'affaires, mentorat) tout en soutenant l'emploi de proximité.
- **Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics** des programmes de rénovation urbaine, accompagner la mobilisation des entreprises et renforcer les compétences des habitant·es des quartiers.
- **Soutenir l'émergence de filières économiques** (réemploi, agriculture, alimentation, biodéchet, ...) à l'échelle des quartiers en valorisant les ressources locales et facilitant les retombées économiques sur les quartiers (investissements, emploi local).
- **Déployer un plan "Emploi et lutte contre les discriminations"** afin d'accompagner les entreprises dans leurs pratiques de recrutement vers des pratiques plus inclusives et lutter contre les stéréotypes.



Le marché place Rosa Parks. Malakoff, Nantes



# Protéger les citoyen·nes les plus vulnérables des effets du changement climatique

## Constat

### **Un climat d'inégalités dans les quartiers**

Le changement climatique est irréversible, global et profondément injuste. Parler d'injustice climatique permet d'affirmer les inégalités auxquelles les populations fragiles sont confrontées.

### **Les dérèglements climatiques renforcent les inégalités sociales**

A l'échelle de la commune et de l'agglomération, les populations ne sont pas exposées, ni affectées avec la même intensité par le changement climatique.

Plusieurs facteurs viennent renforcer ces inégalités notamment les espaces urbains denses (forme, urbanisme de dalles, orientation et matériaux, moindre accès à l'environnement favorable à la santé).

Les personnes les plus modestes sont également plus vulnérables du fait de leur situation sociale (isolement, promiscuité parfois subie) et sanitaire.

Si à ce jour les mesures nationales concernent principalement la couverture des risques naturels via le système assurantiel, celui-ci déjà à l'épreuve, menace de cesser d'assurer certains territoires, certains risques dont la sinistralité a fortement progressé et d'augmenter les franchises pour les citoyen·es les plus exposé·es.

### **Un coût et une capacité d'adaptation altérée**

Les effets directs et indirects du changement climatique sont multiples :

- Potentiels pertes de revenus liés à une baisse d'activités lorsqu'une activité économique est impactée par un aléa climatique.
- Augmentation des prix des biens de premières nécessité (alimentation, énergie, eau) avec un impact sur les revenus et la qualité de vie des ménages (à titre d'exemple, le poids du coût de l'énergie dans les budgets des ménages conduit à des arbitrages sur les postes de consommation pouvant accroître certains risques : santé,

dégradation du bâti, vieillissement, mobilité / travail).

- Impact sur la santé des populations fragiles et des travailleur·euses les plus exposé·es avec des facteurs aggravants (qualité et conditions de logement, qualité de l'air intérieur et extérieur, ...)

## Chiffres

→ **+4 %** de pauvreté dans **25% des secteurs les plus chauds** des agglomérations.<sup>26</sup>

→ **Alimentation** : le changement climatique a des impacts directs sur les prix de l'alimentation, en particulier dans les territoires les plus exposés (précarité alimentaire, faible souveraineté alimentaire des territoires).<sup>27</sup>

→ Accès à des espaces verts : **2/3** des habitant·es ont accès à **moins de 25 m<sup>2</sup> d'espaces verts**.<sup>28</sup>

→ Le cadre de vie et l'environnement sont également des facteurs qui exposent ou impactent la qualité de vie des habitants. **Les quartiers populaires ont souvent un environnement dégradé.**<sup>29</sup>

→ Les **personnes âgées sont fortement exposées au changement climatique** (isolement, ALD, mobilité, moindre équipements et ressources disponibles).<sup>30</sup>

- **Développer des mesures sociales d'adaptation au changement climatique** : prévention, aller vers, adaptation des logements, actions de prévention en direction des publics les plus vulnérables...
- **Diagnostiquer la résilience des services publics aux aléas climatiques** (physiques et sociaux).
- **Développer la connaissance et établir un diagnostic des vulnérabilités au niveau des populations les plus exposées aux risques climatiques** et aux conséquences du changement climatique sur le modèle d'Adapt Canicules, développé par RésO Villes.
- **Inclure dans les schémas de développement des mesures populationnelles pour prévenir et accompagner l'adaptation au changement climatique** (SCoT, PLU, Espace verts) et accompagner les partenaires de la ville (entreprises, bailleurs, aménageurs, associations locales).



Quartier Europe à Saint-Brieuc

## Constat

Pour évaluer les besoins des quartiers prioritaires et mesurer les effets des programmes qui y sont conduits, les acteurs et actrices de la politique de la ville ont besoin d'indicateurs chiffrés. Les bases de données et les outils utilisés doivent être fiables, éthiques et fidèles aux difficultés vécues par les habitant·es.

Mais celles et ceux qui conduisent des missions d'intérêt général sont confronté·es au manque de données exploitables et actualisées, soit parce qu'elles n'ont pas été produites ou traitées, soit parce que les organismes publics ou privés qui les détiennent ne les partagent pas librement.

Ces blocages sont souvent argumentés, reposant sur des contraintes techniques ou juridiques, mais devraient être facilement levés lorsque les acteurs partagent les mêmes valeurs d'intérêt général et définissent un objectif précis.

### *Le cadre réglementaire est devenu plus favorable :*

- Plusieurs contrats de ville signés en 2024 mentionnent des "clauses data", invitant chaque signataire du contrat de ville à partager ses données.
- La loi pour une république numérique est venue clarifier les conditions dans lesquelles les institutions publiques doivent partager les données qu'elles collectent.
- Les prestataires privés sont désormais tenus de mettre à disposition les données collectées dans le cadre d'une délégation de service public.
- La nouvelle réglementation européenne entrée en vigueur en septembre 2025 (le Data Act), introduit même la possibilité pour une collectivité d'obtenir les données d'une entreprise privée si elles s'avèrent utiles à la réalisation d'une mission d'intérêt public.

Mais ces leviers, les acteurs et actrices de la politique de la ville doivent désormais les activer pour obtenir les données qui leur permettront d'ajuster leurs interventions au plus près des besoins.

Alors que ce chantier de l'accès aux données et leur traitement est loin d'être clos, les partenaires publics subissent désormais les injonctions à adopter des outils d'IA, dont l'efficacité dépend pourtant de données locales fiables et d'une parfaite compréhension de leur fonctionnement. Ces outils peuvent s'avérer utiles aux politiques publiques seulement si leurs paramètres dépendent de choix raisonnés, fondés sur les valeurs propres à la politique de la ville. Or, seules les grandes collectivités bénéficient des compétences techniques et juridiques nécessaires pour assurer cette maîtrise. De plus petites collectivités pourraient être tentées de s'appuyer sur des solutions d'IA plus opaques qui, au lieu de guider les décisions, les nourriront de probabilités et d'informations erronées.

Le Pôle Data & Quartiers, créé à l'initiative de RésO Villes en Bretagne et Pays de la Loire, sera un intermédiaire de confiance qui facilite la circulation et la valorisation des données afin d'ajuster les réponses aux difficultés vécues par les habitant·es des quartiers populaires.

- **Mettre en œuvre les clauses Data mentionnées dans les contrats de ville**, avec des engagements précis, la liste des ressources concernées, la définition d'un calendrier et les modalités de partage des données.
- **Formuler des demandes de mise à disposition de données d'intérêt général, contre compensation, en invoquant le nouveau règlement européen** sur les données (les articles 14 et 15 du Data Act), entré en vigueur le 12 septembre 2025 (permettre aux "organismes du secteur public d'accéder aux données détenues par le secteur privé et de les utiliser à des fins d'intérêt public spécifiques").
- **Utiliser uniquement des modèles d'intelligence artificielle dont les données d'entraînement sont connues et validées par l'institution en charge de la politique d'intérêt général**. Rendre accessible au grand public la documentation sur cette technologie et choisir un hébergement souverain de l'outil et des données associées.
- **Rendre les habitant·es des quartiers prioritaires acteurs et actrices des données qui les concernent**, à l'image des sciences participatives, par un effort de pédagogie et de transparence, en les associant à la production d'indicateurs statistiques qui mettent en évidence leurs difficultés.
- **Privilégier une gestion locale des partages de données**, afin d'accélérer les mises à disposition dans un climat de confiance.
- **Faire des CRPV les tiers de confiance** pour faciliter les partages et l'harmonisation des données entre partenaires locaux de la politique de la ville.
- **Reconnaître un statut spécifique aux données d'intérêt général collectées par des entreprises privées lorsqu'elles concernent des quartiers prioritaires** et accompagner les partenaires privés dans des démarches de partage volontaire, en se fondant sur des valeurs partagées d'intérêt général.

## Constat

**L'ambition de participation citoyenne en QPV** est d'associer les habitant·es ayant l'expérience de la précarité et de l'usage quotidien des espaces de leur quartier à toutes les étapes de construction d'une action publique. Elle témoigne d'une volonté de faire participer ces citoyen·nes plus que les autres, injonction lourde à porter pour les habitant·es des quartiers populaires.

Les politiques de participation citoyenne sont présentes depuis la création de la politique de la ville ce qui les rendent exemplaires et innovantes. Depuis 2014, cette ambition est confrontée aux réalités de terrain ainsi qu'aux difficultés de coopération entre institutions, professionnel·les et citoyen·nes.

**L'abstention dans les quartiers populaires** est devenue un phénomène structurel et atteint des niveaux records, y compris lors des élections locales. Elle est souvent considérée, notamment sur le plan médiatique, comme la preuve de l'apathie politique des citoyen·nes des quartiers populaires et de leur désintérêt pour les affaires publiques. Mais lire la participation en quartier par le seul marqueur du vote invisibilise l'engagement bénévole au sein des associations et les initiatives citoyennes. Les associations au sein des quartiers restent une des richesses de ces territoires.

**Implantées directement sur les quartiers et au plus proche des habitant·es et de leurs besoins, les associations offrent des services et une qualité de vie.** Toutefois, aujourd'hui, le milieu associatif est mis en difficulté dans l'accomplissement de ses missions car il est confronté à une augmentation des besoins dans un contexte socio-économique tendu.

## Chiffres

→ **48% des habitant·es des QPV sont non inscrit·es ou se sont abstenu·es** lors du premier tour des élections présidentielles de 2022, contre 29% sur le reste du territoire.<sup>31</sup>

→ **+ 8 points d'abstention** au sein des quartiers politiques de la ville de l'Ouest (Pays de la Loire et Bretagne) lors des législatives 2024.<sup>32</sup>

→ **12 000 opérateurs soutenus au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville** en France en 2019.<sup>33</sup>

→ **79 000 associations actives en Bretagne<sup>34</sup> et 80 000 en Pays de la Loire.<sup>35</sup>**

### Participation citoyenne :

- **Garantir un modèle de gouvernance ouvert et participatif à l'échelle des QPV**, avec des objectifs clairs et des modalités de participation protéiformes, évolutives (conseils citoyens, tables de quartier, syndicats de parents, budgets participatifs) reconnues et dotées des moyens pour permettre à la société civile de s'organiser (local, fond de participation...).
- **Former les acteurs et actrices du contrat de ville à la coopération** : construction de la politique publique avec et pour les personnes concernées.
- **Lever les freins à la participation, notamment les personnes les plus défavorisées et/ou allophones** (soigner la communication, avoir une organisation soutenante et sécurisante, mettre en confiance...).

### Démocratie directe :

- **Faciliter les démarches d'inscription sur les listes électorales** notamment en la rendant automatique en cas de déménagement et/ou grâce à la mise en place de campagne d'information.
- **Soutenir les démarches d'éducation à la citoyenneté** dans les structures et associations de proximité.

### Soutien à la vie associative dans les quartiers populaires :

- **Soutenir les petites associations employeuses.**
- **Permettre une meilleure coopération** entre les institutions de la politique de la ville et les associations (sortir de la logique opérateur et revenir à une logique partenariale).
- **Encourager la liberté d'initiative** des associations en donnant priorité aux subventions.



# Créer les conditions de sécurité pour toutes et tous : de la tranquillité publique aux parcours de vie

## Constat

Les QPV sont souvent médiatisés pour des faits de violences. Ce biais, outre l'influence négative qu'il exerce sur l'image des quartiers et de leurs habitant·es, masque une réalité sur les questions de sécurité bien plus complexe. En effet, la sécurité ne se résume pas à la dimension de la tranquillité mais, plus largement, aux difficultés pouvant fragiliser les ménages (emploi, logement, santé, etc.).

**Un enjeu de tranquillité publique.** Les QPV sont plus marqués qu'ailleurs par des faits de violence notamment, mais celles et ceux qui sont touché·es en premier lieu sont les habitant·es des quartiers politique de ville eux-mêmes. Au point où une personne sur cinq dit éviter de sortir seule de chez elle. Dès lors, les habitant·es des quartiers ne sont pas responsables mais bien victimes de ces situations.

**Un enjeu social.** L'insécurité des habitant·es ne se résume pas aux faits de violence. Comment vivre sereinement lorsqu'on est victime de discrimination dans l'espace public, lorsque la question de l'emploi et du revenu est précaire, lorsque les conditions de logements sont difficiles (suroccupation, isolation phonique et thermique...) ? La question du sentiment d'insécurité se nourrit de ces paramètres en addition de l'expérience directe ou indirecte de la victimisation.

**Un enjeu collectif.** Comme l'expliquent les théories de prévention situationnelle, les outils de contrainte ou de répression ne suffisent pas à enrayer les méfaits observés et encore moins le sentiment d'insécurité.

## Chiffres

- En 2017, **2% des enquêté·es en QPV se déclaraient victimes de violence physique** en dehors du logement (contre 1,2% hors QPV).<sup>36</sup>
- En 2023, **les faits de violence intra et extra familiale dans les QPV sont plus nombreux** que dans le reste de leur agglomération.<sup>37</sup>
- En 2023, **19,5% des enquêté·es en QPV déclaraient avoir déjà renoncé à sortir de chez soi** seul pour des raisons de sécurité (contre 10,1% hors QPV).<sup>38</sup>
- En 2024, à Rennes Métropole, **14% des répondant·es victimes de discrimination disent avoir changé leurs habitudes dans l'espace public.**<sup>39</sup>

- **Faire culture commune sur les questions de tranquillité publique.** De nombreux acteurs et actrices interviennent directement ou indirectement dans ce champs : valoriser, coordonner les rôles de chacun pour renforcer l'efficacité (animation, sensibilisation, prévention, répression).
- **Sécurité et image de quartier.** Changer le regard des médias sur les quartiers où les habitant·es sont avant tout victimes des faits d'insécurité.
- **Les réponses aux actes d'incivilité ou délictueux** ne devraient pas entraver la qualité de vie des habitant·es (suppression de bancs, doubles sas,...).

# Sources et références

- 1 Institut Montaigne, 2020. URL : <https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/les-quartiers-pauvres-ont-un-avenir-rapport.pdf>
- 2 Chiffres clés Education - ONPV 2021
- 3 INSEE, 2016
- 4 « L'éducation prioritaire », Cour des Comptes, 2018.
- 5 Rapport ONPV 2019
- 6 Rapport ONPV 2019
- 7 Institut Montaigne 2022
- 8 Institut Montaigne 2022
- 9 Rapport des Petits Frères des Pauvres sur "la pauvreté des personnes âgées" de 2024
- 10 ONPV: étude publiée en 2023 sur les dynamiques citoyennes dans les quartiers prioritaires
- 11 CNC DH, 2024. URL : <https://www.cncdh.fr/publications/rapport-2024-sur-la-lutte-contre-le-racisme-lantisemitisme-et-la-xenophobie>
- 12 Enquête EODIPAR – Expériences des discriminations, participations et représentation. Projet coordonné par Julien Talpin, CNRS, 2021. Enquête ethnographique menée dans 9 quartiers populaires.
- 13 Selon Une étude publiée mardi 24 juin 2025 par la défenseure des droits, les jeunes hommes perçus comme « arabe, noir ou maghrébin » ont 4 fois plus de risques d'être contrôlés par la police que le reste de la population
- 14 INSEE, 2023. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6793302>
- 15 L'expérience des discriminations à Rennes Métropole, 2024
- 16 INSEE, 2025. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8583899>
- 17 CREHA Ouest, 2025
- 18 INSEE, 2019
- 19 INSEE, 2019
- 20 RésO Villes, 2023. URL : <https://resovilles.com/etat-des-lieux-du-vieillissement-dans-les-qpv-de-bretagne-et-pays-de-la-loire/>
- 21 IGEDD, 2020. URL : [https://igedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Affaires-0011845/013247-01\\_rapport\\_publie.pdf](https://igedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Affaires-0011845/013247-01_rapport_publie.pdf)
- 22 Compas, juillet 2023
- 23 Observatoire des inégalités, décembre 2023
- 24 Compas, 2022
- 25 Fédération bancaire française, 2025. URL : <https://www.franceactive.org/actualites/agir-en-faveur-des-entrepreneurs-dans-les-quartiers-populaires/>
- 26 RésO Villes, 2025. URL : <https://resovilles.com/pauvrete-et-canicule-la-double-peine/>
- 27 Territoires fertiles, 2025. URL : <https://territoires fertiles.tiles.fr/cartes/score-production/epcis>
- 28 INSEE, 2025. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8558420>
- 29 Observatoire des inégalités, 2021. URL : <https://www.inegalites.fr/L-environnement-degrade-des-quartiers-les-plus-pauvres>
- 30 Gérontopôle des Pays de la Loire, 2025. URL : [https://www.gerontopole-paysdelaloire.fr/sites/default/files/inline-files/Rapport%20sur%20les%20liens%20entre%20transitions%20%C3%A9cologique%20et%C2%A9mographique\\_1.pdf](https://www.gerontopole-paysdelaloire.fr/sites/default/files/inline-files/Rapport%20sur%20les%20liens%20entre%20transitions%20%C3%A9cologique%20et%C2%A9mographique_1.pdf)
- 31 INSEE, 2022. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6658145#titre-bloc-15>
- 32 RésO Villes, 2024. URL : <https://resovilles.com/quels-votes-dans-les-qpv-du-grand-ouest/>
- 33 Institut Montaigne, 2020. URL : <https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/les-quartiers-pauvres-ont-un-avenir-rapport.pdf>
- 34 Région Bretagne, 2025. URL : <https://www.bretagne.bzh/actions/vie-associative-et-benevolat-en-bretagne/les-chiffres-de-la-vie-associative-en-bretagne/>
- 35 Le Mouvement associatif Pays de la Loire, 2025. URL : <https://lemouvementassociatif-pdl.org/ressources/chiffre-de-la-vie-associative/>
- 36 Enquête Cadre de vie et Sécurité. INSEE, ONDRP & SSMSI, 2021. URL : <http://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS>
- 37 Interstats, 2024. URL : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-Rapide-n-46-Quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-et-quartiers-de-reconquete-republicaine-davantage-de-violences-enregistrees-que-sur-le-reste-du-territoire-en-2023>
- 38 Interstats, 2024. URL : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-Rapide-n-46-Quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-et-quartiers-de-reconquete-republicaine-davantage-de-violences-enregistrees-que-sur-le-reste-du-territoire-en-2023>
- 39 L'expérience des discriminations à Rennes Métropole, 2024



Ce contenu est publié sous licence CC BY-SA.  
Crédit : « 11 propositions pour une politique de la ville qui sécurise les parcours de vie des habitants ». RésO Villes, octobre 2025

**Contact : Ouidé Ayad, directrice**  
[ouided.ayad@resovilles.com](mailto:ouided.ayad@resovilles.com)

